



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer de l'Eure**

## **Plan de Prévention des Risques Inondation DE LA VALLÉE DE L'ANDELLE ET DE SES AFFLUENTS**

### **TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÈGLEMENT**

Document complémentaire ayant vocation à faciliter l'utilisation du règlement

**VERSION APPROUVÉE LE 7 JUILLET 2020**

## Tableau de synthèse du règlement – PPRI Andelle

P : Autorisé sous condition et sous réserve de prescriptions (se reporter au règlement)

⊖ : Interdit

Plan de prévention du risque d'inondations de l'Andelle			Zone verte			Zone rouge	Zone bleue		Zone jaune	
Nature du projet			Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort		Aléa faible	Aléa moyen		
<b>Travaux sur constructions existantes</b>	<b>Habitations</b>	Extension et annexe < 20 m <sup>2</sup>	P	P	P	P	P	P	P	
		Extension et annexe entre 20 m <sup>2</sup> et 40 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
		Extension et annexe > 40 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
		Carport < 40 m <sup>2</sup>	P	P	P	P	P	P	P	
		Création ou aménagement de sous-sol	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
		Changement de destination < 20 m <sup>2</sup>	P	P	P	P	P	P	P	
		Changement de destination entre 20 m <sup>2</sup> et 40 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Changement de destination > 40 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Niveau supplémentaire / combles / surélévation	P	P	P	P	P	P	P	P
		Réhabilitation	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Rénovation / entretien	P	P	P	P	P	P	P	P
		Reconstruction après sinistre	P	P	P	P	P	P	P	P
		Stationnement	P	P	P	P	P	P	P	P
		Parking souterrain	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
		Piscine / espace bien être au niveau du TN	P	P	P	P	P	P	P	P
		Local technique piscine < 5m <sup>2</sup> ou enterré	P	P	P	P	P	P	P	P
		Local technique piscine > 5 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Clôtures treillis soudés avec ou sans soubassement < 0,50 m de hauteur	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Clôtures légères larges mailles sans soubassement	P	P	P	P	P	P	P	P
		Mur plein et clôture pleine	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
	Portail plein ou ajouré	P	P	P	P	P	P	P	P	
	Modification de clôture	P	P	P	P	P	P	P	P	
	<b>Bâtiments à usage agricole</b>	Extension et annexe bâtiment stockage fermé < 500 m <sup>2</sup> et < 2000 m <sup>3</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
		Extension et annexe bâtiment stockage fermé > 500 m <sup>2</sup> et > 2000 m <sup>3</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
		Extension et annexe bâtiment stockage ouvert < 500 m <sup>2</sup> et < 2000 m <sup>3</sup>	P	P	P	P	P	P	P	
		Extension et annexe bâtiment stockage ouvert > 500 m <sup>2</sup> et > 2000 m <sup>3</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
		Extension bâtiment fermé accueillant des animaux < 20 % du bâtiment accolé	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
		Extension bâtiment fermé accueillant des animaux > 20 % du bâtiment accolé	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
Annexe bâtiment fermé accueillant des animaux < 10 UGB par hectare de la parcelle du projet		⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P		
Annexe bâtiment fermé accueillant des animaux > 10 UGB par hectare de la parcelle du projet		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P		

## Tableau de synthèse du règlement – PPRI Andelle

P : Autorisé sous condition et sous réserve de prescriptions (se reporter au règlement)

⊖ : Interdit

Plan de prévention du risque d'inondations de l'Andelle			Zone verte			Zone rouge	Zone bleue		Zone jaune	
Nature du projet			Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort		Aléa faible	Aléa moyen		
<b>Travaux sur constructions existantes</b>	<b>Bâtiments à usage agricole</b>	Extension bâtiment ouvert accueillant des animaux < 20 % du bâtiment accolé	P	P	P	P	P	P	P	
		Extension bâtiment ouvert accueillant des animaux > 20 % du bâtiment accolé	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Annexe bâtiment ouvert accueillant des animaux < 10 UGB par hectare de la parcelle du projet	P	P	P	P	P	P	P	P
		Annexe bâtiment ouvert accueillant des animaux > 10 UGB par hectare de la parcelle du projet	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Extension et annexe bâtiment de vente < 100 m <sup>2</sup>	P	P	P	P	P	P	P	P
		Extension et annexe bâtiment de vente entre 100 m <sup>2</sup> et 150 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Extension et annexe bâtiment de vente > 150 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Serres bâches plastiques	P	P	P	P	P	P	P	P
		Autres serres < 30 % de la surface de la parcelle	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Autres serres > 30 % de la surface de la parcelle	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Création ou aménagement de sous-sol	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
		Réhabilitation bâtiment de stockage	P	P	P	P	P	P	P	P
		Réhabilitation autres bâtiments	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Rénovation / entretien	P	P	P	P	P	P	P	P
		Reconstruction après sinistre	P	P	P	P	P	P	P	P
		Stationnement	P	P	P	P	P	P	P	P
		Parking souterrain	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
		Clôtures treillis soudés avec ou sans soubassement < 0,50 m de hauteur	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Clôtures légères larges mailles sans soubassement	P	P	P	P	P	P	P	P
		Mur plein et clôture pleine	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
	Portail plein ou ajouré	P	P	P	P	P	P	P	P	
	Modification de clôture	P	P	P	P	P	P	P	P	
	<b>Activités commerciales, artisanales et industrielles</b>	Extension et annexe < 10 % bâtiment existant ou < 100 m <sup>2</sup> dans la limite la plus défavorable	P	P	P	P	P	P	P	
		Extension et annexe < 20 % bâtiment existant ou < 500 m <sup>2</sup> dans la limite la plus favorable	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
		Extension et annexe > 20 % bâtiment existant ou > 500 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
		Création ou aménagement de sous-sol	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	
		Changement de destination < 500 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	
Changement de destination > 500 m <sup>2</sup>		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P		
Niveau supplémentaire / combles / surélévation		P	P	P	P	P	P	P		

## Tableau de synthèse du règlement – PPRI Andelle

P : Autorisé sous condition et sous réserve de prescriptions (se reporter au règlement)

⊖ : Interdit

Plan de prévention du risque d'inondations de l'Andelle			Zone verte			Zone rouge	Zone bleue		Zone jaune	
Nature du projet			Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort		Aléa faible	Aléa moyen		
<b>Activités commerciales, artisanales et industrielles</b>	Réhabilitation		⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
	Rénovation / entretien		P	P	P	P	P	P	P	
	Reconstruction après sinistre		P	P	P	P	P	P	P	
	Stationnement		P	P	P	P	P	P	P	
	Parking souterrain		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	
	Piscine / espace bien être au niveau du TN		P	P	P	P	P	P	P	
	Local technique piscine < 5m <sup>2</sup> ou enterré		P	P	P	P	P	P	P	
	Local technique piscine > 5 m <sup>2</sup>		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
	Clôtures treillis soudés avec ou sans soubassement < 0,50 m de hauteur		⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
	Clôtures légères larges mailles sans soubassement		P	P	P	P	P	P	P	
	Mur plein et clôture pleine		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
	Portail plein ou ajouré		P	P	P	P	P	P	P	
	Modification de clôture		P	P	P	P	P	P	P	
	<b>Travaux sur constructions existantes</b>	<b>Aires de loisirs, de plein air et de sport de plein air</b>	Extension et annexe < 20 m <sup>2</sup> pour sanitaires, vestiaires, locaux de stockage de matériel	P	P	P	P	P	P	P
Extension et annexe entre 20 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup> (sanitaires, vestiaires, locaux de stockage de matériel)			⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
Extension et annexe > 50 m <sup>2</sup> (sanitaires, vestiaires, locaux de stockage de matériel)			⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
Extension et annexe pour autres bâtiments			⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
Création ou aménagement de sous-sol			⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	
<b>Aires de loisirs, de plein air et de sport de plein air</b>		Changement de destination < 20 m <sup>2</sup> pour sanitaires, vestiaires, locaux de stockage de matériel	P	P	P	P	P	P	P	
		Changement de destination entre 20 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup> pour sanitaires, vestiaires, locaux de stockage de matériel	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
		Changement de destination > 50 m <sup>2</sup> pour sanitaires, vestiaires, locaux de stockage de matériel	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
		Changement de destination pour autres bâtiments	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
		Niveau supplémentaire / combles / surélévation	P	P	P	P	P	P	P	
		Réhabilitation sanitaires, vestiaire, local de stockage de matériel	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
		Réhabilitation autres bâtiments	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
		Rénovation / entretien	P	P	P	P	P	P	P	
		Reconstruction après sinistre	P	P	P	P	P	P	P	
		Stationnement	P	P	P	P	P	P	P	
Parking souterrain	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖			

## Tableau de synthèse du règlement – PPRI Andelle

P : Autorisé sous condition et sous réserve de prescriptions (se reporter au règlement)

⊖ : Interdit

Plan de prévention du risque d'inondations de l'Andelle		Zone verte			Zone rouge	Zone bleue		Zone jaune	
		Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort		Aléa faible	Aléa moyen		
Nature du projet									
Travaux sur constructions existantes	Aires de loisirs, de plein air et de sport de plein air	Piscine au niveau du TN	P	P	P	P	P	P	P
		Local technique piscine < 5m <sup>2</sup> ou enterré	P	P	P	P	P	P	P
		Local technique piscine > 5 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Clôtures treillis soudés avec ou sans soubassement < 0,50 m de hauteur	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Clôtures légères larges mailles sans soubassement	P	P	P	P	P	P	P
		Mur plein et clôture pleine	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Portail plein ou ajouré	P	P	P	P	P	P	P
		Modification de clôture	P	P	P	P	P	P	P
	Hébergement touristique de plein air	Extension et annexe < 20 m <sup>2</sup> pour sanitaires, laverie, atelier, locaux de stockage de matériel	P	P	P	P	P	P	P
		Extension et annexe entre 20 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup> (sanitaires, laverie, atelier, locaux de stockage de matériel)	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Extension et annexe > 50 m <sup>2</sup> (sanitaires, laverie, atelier, locaux de stockage de matériel)	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Extension et annexe pour autres bâtiments	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Extension de l'aire d'hébergement sans augmentation capacité d'accueil	P	P	P	P	P	P	P
		Extension de l'aire d'hébergement n'accueillant pas de HLL ni résidence mobile < 10 emplacements supplémentaires	P	⊖	⊖	⊖	P	⊖	P
		Extension du parc résidentiel de loisirs et village vacances sans création de nouveaux hébergements et sans augmentation de la capacité de l'accueil	P	P	⊖	⊖	P	P	P
		Extension du parc résidentiel de loisirs et village vacances avec création de nouveaux hébergements et avec augmentation de la capacité de l'accueil	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Extension de l'aire d'hébergement accueillant des HLL et des résidences mobiles < 10 emplacements supplémentaires	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Extension de l'aire d'hébergement > 10 emplacements supplémentaires	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Création ou aménagement de sous-sol	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
		Changement de destination < 20 m <sup>2</sup> pour sanitaires, laverie, atelier, locaux de stockage de matériel	P	P	P	P	P	P	P
		Changement de destination entre 20 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup> pour sanitaires, laverie, atelier, locaux de stockage de matériel	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Changement de destination > 50 m <sup>2</sup> pour sanitaires, laverie, atelier, locaux de stockage de matériel	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Changement de destination pour autres bâtiments	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Réhabilitation aire d'hébergement	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Réhabilitation sanitaires, laverie, atelier, locaux de stockage de matériel	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P

## Tableau de synthèse du règlement – PPRI Andelle

P : Autorisé sous condition et sous réserve de prescriptions (se reporter au règlement)

⊖ : Interdit

Plan de prévention du risque d'inondations de l'Andelle			Zone verte			Zone rouge	Zone bleue		Zone jaune	
Nature du projet			Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort		Aléa faible	Aléa moyen		
<b>Travaux sur constructions existantes</b>	<b>Hébergement touristique de plein air</b>	Réhabilitation autres bâtiments	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
		Rénovation / entretien	P	P	P	P	P	P	P	
		Reconstruction après sinistre	P	P	P	P	P	P	P	
		Stationnement	P	P	P	P	P	P	P	
		Parking souterrain	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	
		Piscine / espace bien être au niveau du TN	P	P	P	P	P	P	P	
		Local technique piscine < 5m <sup>2</sup> ou enterré	P	P	P	P	P	P	P	
		Local technique piscine > 5 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
		Clôtures treillis soudés avec ou sans soubassement < 0,50 m de hauteur	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Clôtures légères larges mailles sans soubassement	P	P	P	P	P	P	P	
		Mur plein et clôture pleine	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Portail plein ou ajouré	P	P	P	P	P	P	P	
		Modification de clôture	P	P	P	P	P	P	P	
		<b>Établissements recevant du public</b>	Extension et annexe sans augmentation de la capacité d'accueil	P	P	⊖	P (<20m <sup>2</sup> )	P	P	P
	Extension et annexe < 50 personnes supplémentaires		P	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
	Extension et annexe > 50 personnes supplémentaires		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
	Extension et annexe < 20 % bâtiment existant ou < 100 m <sup>2</sup> dans la limite la plus défavorable		P	P	⊖	⊖	P	P	P	
	Extension et annexe < 20 % bâtiment existant ou < 100 m <sup>2</sup> dans la limite la plus favorable		⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
	Extension et annexe > 20 % bâtiment existant ou > 100 m <sup>2</sup>		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
	Création ou aménagement de sous-sol		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	
	Changement de destination < 100 m <sup>2</sup>		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	
	Changement de destination > 100 m <sup>2</sup>		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
	Niveau supplémentaire / combles / surélévation sans augmentation de la capacité d'accueil supplémentaires		P	P	P	P	P	P	P	
	Niveau supplémentaire / combles / surélévation < 50 personnes	P	P	P	P	P	P	P		
Niveau supplémentaire / combles / surélévation > 50 personnes	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖			
Réhabilitation	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P		
Rénovation / entretien	P	P	P	P	P	P	P			
Reconstruction après sinistre	P	P	P	P	P	P	P			
Stationnement	P	P	P	P	P	P	P			
Parking souterrain	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖			
Piscine / espace bien être au niveau du TN	P	P	P	P	P	P	P			

## Tableau de synthèse du règlement – PPRI Andelle

P : Autorisé sous condition et sous réserve de prescriptions (se reporter au règlement)

⊖ : Interdit

Plan de prévention du risque d'inondations de l'Andelle		Zone verte			Zone rouge	Zone bleue		Zone jaune	
		Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort		Aléa faible	Aléa fort		
Nature du projet									
Travaux sur constructions existantes	Établissements recevant du public	Local technique piscine < 5m <sup>2</sup> ou enterré	P	P	P	P	P	P	P
		Local technique piscine > 5 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Clôtures treillis soudés avec ou sans soubassement < 0,50 m de hauteur	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Clôtures légères larges mailles sans soubassement	P	P	P	P	P	P	P
		Mur plein et clôture pleine	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P
		Portail plein ou ajouré	P	P	P	P	P	P	P
		Modification de clôture	P	P	P	P	P	P	P
	Établissements recevant du public sensibles	Extension et annexe sans augmentation de la capacité d'accueil	⊖	⊖	⊖	⊖	P (<20 m <sup>2</sup> )	P (<20 m <sup>2</sup> )	P
		Extension et annexe avec augmentation de la capacité d'accueil	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Création ou aménagement de sous-sol	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
		Changement de destination	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Niveau supplémentaire / combles / surélévation sans augmentation de la capacité d'accueil	P (uniquement pour espace refuge)	P (uniquement pour espace refuge)	P (uniquement pour espace refuge)	P (uniquement pour espace refuge)	P	P	P
		Niveau supplémentaire / combles / surélévation avec augmentation de la capacité d'accueil	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Réhabilitation	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Rénovation / entretien	P	P	P	P	P	P	P
		Reconstruction après sinistre	P	P	P	P	P	P	P
		Stationnement	P	P	P	P	P	P	P
		Parking souterrain	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
		Piscine / espace bien être au niveau du TN	P	P	P	P	P	P	P
		Local technique piscine < 5m <sup>2</sup> ou enterré	P	P	P	P	P	P	P
		Local technique piscine > 5 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Clôtures treillis soudés avec ou sans soubassement < 0,50 m de hauteur	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Clôtures légères larges mailles sans soubassement	P	P	P	P	P	P	P
		Mur plein et clôture pleine	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Portail plein ou ajouré	P	P	P	P	P	P	P
	Modification de clôture	P	P	P	P	P	P	P	
	Établissements stratégiques	Extension et annexe sans augmentation de la capacité d'accueil	⊖	⊖	⊖	⊖	P (<20 m <sup>2</sup> )	P (<20 m <sup>2</sup> )	P
		Extension et annexe avec augmentation de la capacité d'accueil	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Création ou aménagement de sous-sol	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
		Changement de destination	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P

## Tableau de synthèse du règlement – PPRI Andelle

P : Autorisé sous condition et sous réserve de prescriptions (se reporter au règlement)

⊖ : Interdit

Plan de prévention du risque d'inondations de l'Andelle		Zone verte			Zone rouge	Zone bleue		Zone jaune	
		Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort		Aléa faible	Aléa moyen		
Travaux sur constructions existantes	Établissements stratégiques	Niveau supplémentaire / combles / surélévation sans augmentation de la capacité d'accueil	P (uniquement pour espace refuge)	P (uniquement pour espace refuge)	P (uniquement pour espace refuge)	P (uniquement pour espace refuge)	P	P	P
		Niveau supplémentaire / combles / surélévation avec augmentation de la capacité d'accueil	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Réhabilitation	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Rénovation / entretien	P	P	P	P	P	P	P
		Reconstruction après sinistre	P	P	P	P	P	P	P
		Stationnement	P	P	P	P	P	P	P
		Parking souterrain	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
		Clôtures treillis soudés avec ou sans soubassement < 0,50 m de hauteur	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Clôtures légères larges mailles sans soubassement	P	P	P	P	P	P	P
		Mur plein et clôture pleine	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Portail plein ou ajouré	P	P	P	P	P	P	P
		Modification de clôture	P	P	P	P	P	P	P
		Établissements de santé sans hébergement	Extension et annexe < 20 m <sup>2</sup>	P	P	P	P	P	P
	Extension et annexe entre 20 m <sup>2</sup> et 40 m <sup>2</sup>		⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
	Extension et annexe > 40 m <sup>2</sup>		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
	Carport < 40 m <sup>2</sup>		P	P	P	P	P	P	P
	Création ou aménagement de sous-sol		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
	Changement de destination < 20 m <sup>2</sup>		P	P	P	P	P	P	P
	Changement de destination entre 20 m <sup>2</sup> et 40 m <sup>2</sup>		⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
	Changement de destination > 40 m <sup>2</sup>		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
	Niveau supplémentaire / combles / surélévation		P	P	P	P	P	P	P
	Réhabilitation		⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
	Rénovation / entretien		P	P	P	P	P	P	P
	Reconstruction après sinistre		P	P	P	P	P	P	P
	Établissements de santé sans hébergement	Stationnement	P	P	P	P	P	P	P
Parking souterrain		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	
Piscine / espace bien être au niveau du TN		P	P	P	P	P	P	P	
Local technique piscine < 5m <sup>2</sup> ou enterré		P	P	P	P	P	P	P	
Local technique piscine > 5 m <sup>2</sup>		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
Établissements de santé sans hébergement	Clôtures treillis soudés avec ou sans soubassement < 0,50 m de hauteur	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
	Clôtures légères larges mailles sans soubassement	P	P	P	P	P	P	P	
	Mur plein et clôture pleine	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	

## Tableau de synthèse du règlement – PPRI Andelle

P : Autorisé sous condition et sous réserve de prescriptions (se reporter au règlement)

⊖ : Interdit

Plan de prévention du risque d'inondations de l'Andelle			Zone verte			Zone rouge	Zone bleue		Zone jaune	
Nature du projet			Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort		Aléa faible	Aléa moyen		
<b>Travaux sur constructions existantes</b>	<b>Établissements de santé sans hébergement</b>	Portail plein ou ajouré	P	P	P	P	P	P	P	
		Modification de clôture	P	P	P	P	P	P	P	
	<b>Aires d'accueil des gens du voyage et de grand passage</b>	Extension et annexe d'un bâtiment (sanitaires) < 20 m <sup>2</sup>	P	P	P	P	P	P	P	
		Extension et annexe d'un bâtiment (sanitaires) entre 20 et 50 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
		Extension et annexe d'un bâtiment (sanitaires) > 50 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
		Extension de l'aire sans augmentation de la capacité d'accueil et sans création de nouveaux emplacements	P	P	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Extension de l'aire avec augmentation de la capacité d'accueil et avec création de nouveaux emplacements	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
Stationnement	P	P	P	P	P	P	P	P		
<b>Constructions nouvelles</b>	<b>Habitations</b>	Nouvelle construction < 30 % de la surface de la parcelle	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
		Nouvelle construction > 30 % de la surface de la parcelle	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
		Création de sous-sol	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	
	<b>Bâtiments à usage agricole</b>	Bâtiment de stockage fermé < 1000 m <sup>2</sup> ou < 30 % de la surface de la parcelle	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
		Bâtiment de stockage ouvert < 1000 m <sup>2</sup> ou < 30 % de la surface de la parcelle	P	P	⊖	⊖	P	P	P	
		Bâtiment de stockage fermé ou ouvert > 1000 m <sup>2</sup> ou > 30 % de la surface de la parcelle	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
		Bâtiment fermé abritant des animaux < 20 UGB par hectare de la parcelle du projet ou 30% de la surface de la parcelle	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
		Bâtiment ouvert abritant des animaux < 20 UGB par hectare de la parcelle du projet ou 30 % de la surface de la parcelle	P	P	⊖	⊖	P	P	P	
		Bâtiment fermé ou ouvert abritant des animaux > 20 UGB par hectare de la parcelle du projet ou > 30 % de la surface de la parcelle	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
		Bâtiment de vente < 100 m <sup>2</sup>	P	P	⊖	⊖	P	P	P	
		Bâtiment de vente entre 100 m <sup>2</sup> et 150 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
		Bâtiment de vente > 150 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
		Serres en bâches plastiques	P	P	P	P	P	P	P	
		Autres serres < 30 % de la surface de la parcelle	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P	
		Autres serres > 30 % de la surface de la parcelle	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
Création de sous-sol	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖			

## Tableau de synthèse du règlement – PPRI Andelle

P : Autorisé sous condition et sous réserve de prescriptions (se reporter au règlement)

⊖ : Interdit

Plan de prévention du risque d'inondations de l'Andelle		Zone verte			Zone rouge	Zone bleue		Zone jaune	
Nature du projet		Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort		Aléa faible	Aléa moyen		
<b>Constructions nouvelles</b>	<b>Activités commerciales, artisanales et industrielles</b>	Nouvelle construction < 500 m <sup>2</sup> ou < 30 % de la surface de la parcelle	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Nouvelle construction > 500 m <sup>2</sup> ou > 30 % de la surface de la parcelle	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Création de sous-sol	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
	<b>Aires de loisirs de plein air et de sport de plein air</b>	Nouvelle aire de loisirs de plein air et de sport de plein air	P	⊖	⊖	⊖	P	⊖	P
		Bâtiment en lien avec le fonctionnement (sanitaires, vestiaire, local de stockage de matériel) < 20 m <sup>2</sup>	P	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Bâtiment en lien avec le fonctionnement (sanitaires, vestiaire, local de stockage de matériel) entre 20 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Bâtiment en lien avec le fonctionnement (sanitaires, vestiaire, local de stockage de matériel) > 50 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Autres bâtiments < 50 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Création de sous-sol	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
	<b>Hébergements touristiques de plein air</b>	Nouveau parc résidentiel de loisirs ou village vacances	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Aire d'hébergements n'accueillant pas de HLL ni résidence mobile	P	⊖	⊖	⊖	P	⊖	P
		Aire d'hébergements accueillant des HLL ou résidences mobiles	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Aire de camping car	P	P	P	P	P	P	P
		Bâtiment en lien avec le fonctionnement (sanitaires, laverie, atelier, local de stockage) < 20 m <sup>2</sup>	P	P	P	P	P	P	P
		Bâtiment en lien avec le fonctionnement (sanitaires, laverie, atelier, local de stockage) entre 20 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Bâtiment en lien avec le fonctionnement (sanitaires, laverie, atelier, local de stockage) > 50 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Autres bâtiments < 50 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Autres bâtiments > 50 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Création de sous-sol	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
	<b>Établissements recevant du public</b>	Nouvelle construction < 500 m <sup>2</sup> ou < 30 % de la surface de la parcelle	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Nouvelle construction > 500 m <sup>2</sup> ou > 30 % de la surface de la parcelle	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Création de sous-sol	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
	<b>Établissements recevant du public sensibles</b>	Nouvelle construction	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
Création de sous-sol		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	

## Tableau de synthèse du règlement – PPRI Andelle

P : Autorisé sous condition et sous réserve de prescriptions (se reporter au règlement)

⊖ : Interdit

Plan de prévention du risque d'inondations de l'Andelle			Zone verte			Zone rouge	Zone bleue		Zone jaune
Nature du projet			Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort		Aléa faible	Aléa moyen	
<b>Constructions nouvelles</b>	<b>Établissements stratégiques</b>	Nouvelle construction	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Création de sous-sol	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
	<b>Établissements de santé sans hébergement</b>	Nouvelle construction < 30 % de la surface de la parcelle	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Nouvelle construction > 30 % de la surface de la parcelle	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Création de sous-sol	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
	<b>Stationnement</b>	Nouveau stationnement	P	P	P	P	P	P	P
		Parking souterrain	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
	<b>Aires d'accueil des gens du voyage et de grand passage</b>	Nouvelle aire d'accueil des gens du voyage	⊖	⊖	⊖	⊖	P	⊖	P
		Nouvelle aire de grand passage	P	P	⊖	⊖	P	P	P
		Bâtiment en lien avec le fonctionnement (sanitaires) < 20 m <sup>2</sup>	P	P	⊖	⊖	P	P	P
		Bâtiment en lien avec le fonctionnement (sanitaires) entre 20 et 50 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	P	P	P
		Bâtiment en lien avec le fonctionnement (sanitaires) > 50 m <sup>2</sup>	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Autres bâtiments	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
	<b>Réseaux et infrastructures</b>	<b>Travaux en rivière et ouvrage hydraulique</b>	Travaux en rivière et ouvrage hydraulique	P	P	P	P	P	P
<b>Infrastructures de transport</b>		Nouvelle infrastructure de transport	P	P	P	P	P	P	
<b>Infrastructures et équipements de réseaux</b>		Construction et aménagement strictement nécessaire au fonctionnement des services publics (pylônes, postes de transformation électrique, postes de gaz, relais de télécommunication...)	P	P	P	P	P	P	
		Usine de traitement de l'eau potable	P	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
<b>Usines de traitement des eaux usées</b>		Nouvelle station d'épuration	P	⊖	⊖	⊖	P	⊖	P
		Extension station d'épuration	P	⊖	⊖	⊖	P	⊖	P
<b>Ouvrages ou installations de production d'énergie</b>		Unité de méthanisation	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Parc éolien	P	P	P	P	P	P	P
	Parc photovoltaïque	P	P	P	⊖	P	P	P	

## Tableau de synthèse du règlement – PPRI Andelle

P : Autorisé sous condition et sous réserve de prescriptions (se reporter au règlement)

⊖ : Interdit

Plan de prévention du risque d'inondations de l'Andelle			Zone verte			Zone rouge	Zone bleue		Zone jaune	
Nature du projet			Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort		Aléa faible	Aléa moyen		
	<b>Déchetteries</b>	Nouvelle déchetterie	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
		Extension déchetterie	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
		Stockage déchets inertes	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	
	<b>Cimetières</b>	Nouveau cimetière	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P
		Extension	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	P	⊖	P
	<b>Carrières</b>	Nouvelle carrière	P	P	P	⊖	P	P	P	P